

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Godmanchester, tenue le 4 juillet 2022 à 20h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, M. Michel Duhème, Mme Alyssa Leblanc et Mme Sylvie Lemay.

Sont absents : M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice-générale et greffière-trésorière, Madame Elaine Duhème est également présente.

---

### **2022-07-04-150**

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

QUE l'assemblée soit ouverte à 20h.

Les membres du conseil assistent en salle en respectant les mesures sanitaires.

ADOPTÉE

### **2022-07-04-151**

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPUYÉ PAR : Michel Duhème

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de l'assemblée; ®
2. Approbation de l'ordre du jour; (d.j.) ®
3. Approbation p.v. du 6 juin; (d.j.) ®
4. Approbation p.v. du 17 juin; (d.j.) ®
5. **Parole à l'assemblée;**
6. Approbation des factures; (d.j.) ®
7. Dépôt du rapport trimestriel/semestriel; (d.j.) ®
8. MRC – offre d'un piano public; ®
9. MRC – projet RIVMO – résolution d'intérêt pour soutenir ce projet; (d.j.) ®
10. Achat 120 composteurs – dépense payé avec surplus accumulé non affecté; ®
11. Achat coupe bordure Arien – outils voirie – 550\$ taxes en sus; ®
12. Me Soucy – réponse concernant les contrats avec les pompiers;
13. Protection des oiseaux du Québec – demande de rencontre concernant le chemin Biggar;
14. SCABRIC – pique-nique au fil de l'eau ;
15. MIRA - demande d'aide financière; ®
16. Agricultrices Montérégie Ouest – 24<sup>e</sup> Gala hommage aux agricultrices – demande de commandite; (d.j.) ®
17. Ressources naturelle Canada – demande d'installation d'un système d'alerte sismique précoce (ASP) aux tremblements de terre pour les régions à risque; (d.j.) ®
18. Annuler résolution no 2022-06-06-140 concernant le PRACIM;
19. Résolution PRACIM – projet caserne;
20. Programme voirie local (PPA) – correspondance subvention accordé 18,000\$ (inscrit au budget 2022);
21. Dossier Cour municipale - 1858 Chemin Teafield – Compensation financière pour Mme Joelle Montpetit - temps et déplacement 280\$ pour se présenter à la Cour dans ce dossier; ®
22. Nouveau camion de voirie – garanties à déterminer par le conseil; (d.j.) ®
23. Vacances estivales – demande pour fermer le bureau les 2 dernières semaines de juillet du 18 au 21 et du 25 au 28 juillet;
24. Rapport annuel d'activités des inspections pour l'année 10 dans le cadre de couverture de risque; (d.j.) ®
25. MRC – offre de service risque élevés; ®
26. Varia...
  - a) Défi-Vélo du Suroit; ®
  - b) Engagement de M. Bruno Viau en permanence; ®
  - c) Modification des rencontres pour le caucus des membres du conseils; ®
  - d) Modification de l'heure pour les assemblées mensuelles du conseil; ®
27. **Période de questions;**
28. Fermeture de l'assemblée. ®

ADOPTÉE

**2022-07-03-152**

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau  
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2022**

QU'une copie du procès-verbal de la séance du 6 juin 2022 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**2022-07-04-153**

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème  
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2022**

QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2022 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**PAROLE A L'ASSEMBLÉE**

M. Bruno Viau – responsable des travaux publics

**2022-07-04-154**

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau  
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

**APPROBATION DES COMPTES A PAYER**

QUE les comptes à payer du chèque no 9343 à 9376 au montant de 64,098.43\$ et les salaires de juin au montant 26,048.71\$ de soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

**2022-07-04-155**

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème  
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

**DÉPÔT DU 2<sup>e</sup> RAPPORT TRIMESTRIEL ET 1<sup>er</sup> SEMESTRIEL**

QUE le 2<sup>e</sup> rapport trimestriel/semestriel déposé par la directrice générale soit accepté.

ADOPTÉE

**2022-07-04-156**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

**ACHAT DE 120 BACS SUPPLÉMENTAIRES COMPOSTEURS ECO 1 – 280L NOIR**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent instaurer une stratégie de gestion des matières organiques sur le territoire municipal suite à l'annonce du 3 juillet 2020 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques de la stratégie gouvernementale de valorisation de la matière organique;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs éléments de cette stratégie sont susceptibles d'influencer la gestion municipale des matières résiduelles, entre autres l'instauration de la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipale d'ici 2025 et la valorisation de 70% de la matière organique d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Godmanchester souhaite trouver des alternatives à l'enfouissement de la matière organique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà commandé 60 bacs par sa résolution numéro 2022-05-26-114;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà plus de 120 résidents qui ont manifestés leur intérêt d'obtenir un bac composteur;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'acheter 120 bacs composteurs Eco 1 – 280L Noir en supplément au coût 62.80\$/chacun taxes et transports en sus (120 composteurs X 62.80\$ = 7,536.00 + transport 1,011.20\$ + TPS 427.36\$ + TVQ 852.58\$ = 9,827.14\$).

Que la dépense nette après la ristourne des taxes de 8,973.49\$ soit payé à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

#### **2022-07-04-157**

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

#### **ACHAT D'UN COUPE BORDURE ARIEN POUR LA VOIRIE**

QU'UN coupe bordure de marque Arien soit acheté pour la voirie chez R.B. Langevin Électrique au cout de 550\$ taxes en sus.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

#### **2022-07-04-158**

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

#### **AIDE FINANCIÈRE - Catégorie Bronze – 24<sup>ième</sup> GALA HOMMAGE AUX AGRICULTRICES DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST**

QUE 300\$ pour la catégorie Bronze soit remis au « Agricultrices de la Montérégie-Ouest » dans le cadre du gala hommage aux agricultrices qui aura lieu le samedi 1 octobre 2022 à l'Hôtel Plaza de Valleyfield.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

#### **2022-07-04-159**

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème

APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

#### **RESSOURCES NATURELLE – INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'ALERTE SISMIQUE PRÉCOCE (ASP) AUX TREMBLEMENTS DE TERRE POUR LES RÉGIONS À RISQUE DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE Ressources Naturelles Canada (RNCan) est en train de développer un système d'alerte sismique précoce (ASP) aux tremblements de terre pour les régions à risque du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le système utilisera un réseau spécialement conçu de capteurs sismiques pour fournir des secondes à des dizaines de secondes d'avertissement en cas de tremblement de terre majeur, permettant de prendre des mesures de protection;

CONSIDÉRANT QUE pour établir un réseau adéquat de stations de détection, Ressources Naturelles Canada recherche des hôtes appropriés et volontaires pour les stations;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de la municipalité, soit le 2282 chemin Ridge est idéalement situé pour le réseau ASP de la région;

CONSIDÉRANT QUE les stations ASP occupent peu d'espace (environ 1m de surface au sol et peu de surface sur un mur adjacent), habituellement, ceux-ci sont installés dans des locaux techniques, à proximité de l'électricité et d'Internet;

CONSIDÉRANT QUE la puissance requise est minimale (moins de 20W), tout comme l'utilisation d'Internet, notant que Ressources Naturelles Canada prend des précautions de sécurité informatique pour protéger à la fois l'hôte et l'équipement de RNCan;

CONSIDÉRANT QUE l'un des avantages d'héberger une station ASP est que, après le tremblement de terre, les hôtes recevront un rapport sur les secousses, pour faciliter l'évaluation des dommages et la planification de la reprise des activités;

POUR CES MOTIFS, il est résolu d'autoriser Ressources Naturelles Canada (RNCan) à installer un système d'alerte sismique précoce (ASP) aux tremblements de terre pour les régions à risque du Canada dans l'édifice de la municipalité au 2282 Chemin Ridge.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

#### **2022-07-04-160**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Michel Duhème

#### **ANNULATION DE LA RÉOLUTION NO 2022-06-06-140 CONCERNANT LE PRACIM**

QUE résolution numéro 2022-06-06-140 soit annulé et remplacé par la résolution numéro 2022-07-04-161.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

#### **2022-07-04-161**

PROPOSÉ PAR : Alyssa Leblanc

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

#### **PRACIM (PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALES) – DEMANDE DE SUBVENTION**

ATTENDU QUE le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien d'infrastructures municipales de base, qu'elles soient à vocation municipale ou communautaire;

ATTENDU QUE le PRACIM offre un accompagnement financier aux municipalités dont la capacité financière est plus limitée, ce qui s'applique à la Municipalité de Godmanchester laquelle désire construire une nouvelle caserne incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents:

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande financière dans le cadre du PRACIM;

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent, dont celle de ne rien entreprendre avant l'annonce officielle de la ministre;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure subventionnée;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière obtenue du PRACIM, y inclus les dépassements de coûts.

ADOPTÉE

**2022-07-04-162**

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème  
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

**COMPENSATION FINANCIERE POUR ASSIGNATION DE TÉMOIGNAGE DANS LE DOSSIER DU 1858 CHEMIN TEAFIELD – Mme Joelle Montpetit – inspectrice**

CONSIDÉRANT QUE Mme Joelle Montpetit est une des inspectrices attitrées au dossier de la Cour municipale pour représenter la municipalité dans le dossier du 1858 Chemin Teafield;

CONSIDÉRANT QU'elle a dû se présenter à l'hôtel de ville de Godmanchester et à la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent entre 16h et 20h le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'elle a dû se présenter à la propriété du 1858 chemin Teafield entre 7h et 7h30 et à la Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent entre 14h et 17h30 le 13 juin 2022;

CONSIDÉRANT QU'elle a 64 kilomètres en déplacement;

CONSIDÉRANT QU'elle demande une compensation financière de 280\$ pour 7.5 heures à 32\$/heure et 64 km en déplacement;

POUR CES MOTIFS, il est résolu de payer Mme Joelle Montpetit la somme de 280\$ pour son temps et son déplacement pour avoir représenté la municipalité à la Cour municipale dans le dossier du 1858 chemin Teafield.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2022-07-04-163**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 10 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ, chapitre S-3.4), entrée en vigueur le 14 Juin 2000, exige à l'article 35 que toute autorité locale ou régional produise un rapport d'activité en lien avec le plan de mise en œuvre intégré au schéma de couverture de risque en incendie;

ATTENDU QUE le directeur du service incendie dépose au conseil municipal le rapport d'activité municipal de l'an 10 qui intègre du 1 Juin 2021 au 31 Mai 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité de l'an 10;

ATTENDU QUE la municipalité de Godmanchester adopte le rapport annuel d'activité de l'an 10 ;

ATTENDU QUE la municipalité remet une copie de la présente résolution et du rapport annuel d'activité municipal de l'an 10 à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser le directeur incendie à transmettre une copie de la présente résolution et du rapport annuel à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

**2022-07-04-164**

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème

APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

**FONDATION DE L'HOPITAL DU SUROIT – 10e EDITION DÉFI VÉLO**

QUE le Conseil municipal de Godmanchester autorise la Fondation de l'Hôpital du Suroît à circuler sur les routes de la municipalité de Godmanchester dans le cadre de sa 9e édition du Défi Vélo qui se tiendra le vendredi 26 août 2022.

ADOPTÉE – Le maire n'ayant pas voté

**2022-07-04-165**

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

**ENGAGEMENT EN PERMANENCE - MONSIEUR BRUNO VIAU**

QUE M. Bruno Viau soit engagé en permanence pour assister le directeur des travaux publics étant donné qu'il y a amplement de travaux de voirie à effectuer tel l'écocentre, l'entretien des bâtiments, le nettoyage des fossés, la coupe d'herbe, l'entretien des routes, le déneigement, l'entretien des camions et toutes autres tâches reliées aux travaux publics.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2022-07-04-166**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay

APPUYÉ PAR : Michel Duhème

**REGLES DE FONCTIONNEMENT – CAUCUS ET PROJET DE PROCES-VERBAL**

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux ont à prendre les meilleures décisions possibles dans l'intérêt supérieur des contribuables de la Municipalité;

ATTENDU QUE dans le contexte prévalant depuis plusieurs années, les élu.e.s ne sont pas placés en bonne position afin de prendre les décisions les plus éclairées qui soit considérant qu'ils et elles sont informés à la dernière minute (caucus se tenant quelques minutes avant la séance du conseil), avec un minimum d'informations pouvant leur permettre de prendre connaissance de dossiers et d'en avoir la compréhension optimale;

ATTENDU QUE toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance ordinaire, à moins de situation exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QU'un caucus officiel soit tenu à tous les mercredis ÉA précédant la séance ordinaire du conseil municipal, que tous les documents de chacun des points de l'ordre du jour soient disponibles ce même jour;

QU'un projet de procès-verbal faisant état des décisions prises lors du caucus soit transmis au maire le vendredi précédant la séance ordinaire du conseil.

QUE le tout devienne applicable dès la séance régulière du 8 août 2022, avec caucus et documents pour le mercredi 3 août 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**2022-07-04-167**

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay  
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

**MODIFICATION DE L'HEURE DE LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier fut adopté en décembre 2021 par la résolution numéro 2021-12-06-188;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier l'heure de la tenue des séances ordinaires;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que les séances du conseil débuteront à 19h au lieu de 20h et ce à compter du mois d'août prochain.

QU'un avis public soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité afin de modifier l'heure de la tenue des assemblées ordinaires du conseil de la municipalité de Godmanchester.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

**2022-07-04-168**

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème  
APPUYÉ PAR : Alyssa Leblanc

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Que l'assemblée soit levée à 21h30.

ADOPTÉE

---

Pierre Poirier, Maire

---

Elaine Duhème,  
Directrice générale & Greffière-trésorière